



SE FORMER
PILOTEZ
VOS PROJETS
PROFESSIONNELS

VIVÉA

Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Trouver votre formation

Identifier votre besoin

Pour répondre aux défis de l'agriculture, VIVÉA a identifié la nécessité d'**acquérir des compétences** sur les champs suivants et en a fait ses priorités :

- Conforter la position du chef d'entreprise ;
- Créer de la valeur ;
- Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal ;
- Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail ;
- Déployer des solutions digitales.

Vous inscrire à une formation

Trouvez la formation qui répond à vos besoins sur le site internet www.vivea.fr. Un catalogue de formations est mis à jour chaque mois par VIVÉA.

Contactez l'organisme de formation de votre choix. Ce dernier effectuera les démarches de prise en charge auprès de VIVÉA.

Chef d'entreprises agricoles | **Entrepreneurs**
du paysage, de travaux agricoles et forestiers
Conjoints collaborateurs d'exploitation
Aides familiaux | **Cotisants de solidarité**

Financer votre formation

Votre budget formation

La contribution formation vous permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation, **jusqu'à 2000€ par an**.

Pour le valider, vous devez remplir ces trois conditions :

- L'action de formation est conforme au regard de la loi.
- Vous êtes à jour de votre contribution.
- VIVÉA dispose de l'enveloppe financière nécessaire.

Vous faire remplacer sur votre exploitation

Tout chef d'entreprise peut bénéficier du **service de remplacement** lorsqu'il part en formation.

Pour en savoir plus : contactez le Service de Remplacement de votre département.

Financer votre formation à l'installation

Le plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

Vous êtes engagé dans une démarche d'installation, avez signé un PPP et vous ne pouvez pas bénéficier d'autres financements ?

VIVÉA pourra prendre en charge les formations définies dans votre PPP.

Pour en savoir plus : contactez votre centre PPP.

Élargissement des formations financiables

Afin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, VIVÉA finance des formations certifiantes via un bondement du **Compte Personnel de Formation**. De nouvelles **formations permettant l'acquisition des compétences entrepreneuriales** en direction des porteurs de projet sont désormais financiables : commercialisation, marketing, gestion des ressources humaines, la santé-sécurité, etc.

Pour en savoir plus : contactez votre conseiller VIVÉA.

**Accompagner, c'est être un allié
sur lequel compter pour avancer.**

**Former, c'est développer
les capacités de faire mieux,
pour soi, pour les autres
et pour le monde.**

**Cultiver l'avenir, c'est tout mettre
en œuvre pour que la formation
transforme les savoirs
en impacts positifs.**

VIVÉA

Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Pour construire votre projet, contactez votre conseiller:

<https://vivea.fr/contact/>

